



Déclaration liminaire CSA SPIP et de sa formation spécialisée du 2 décembre 2025

Monsieur le Président,

En ce **2 décembre**, notre fédération la **FSU** porte, avec d'autres organisations syndicales, une **mobilisation d'ampleur contre les politiques d'austérité, pour obtenir des moyens pour les services publics et de véritables mesures salariales pour les agents**. Alors que la représentation nationale décide du budget 2026, ce **2 décembre** porte l'exigence d'une justice sociale, fiscale et environnementale.

Et pourtant, malgré ce contexte de lutte, le **SNEPAP-FSU** a pris la décision de **siéger aujourd'hui**. Nous siégeons parce que la situation au sein de l'administration pénitentiaire exige que nous soyons présents pour dénoncer des décisions et des **positions qui dépassent l'entendement**. Nous siégeons pour dire clairement que la **dérive actuelle doit cesser**. Nous siégeons pour mettre la DAP face à ses responsabilités.

L'évasion survenue lors d'une permission de sortir collective est un événement sérieux, mais rien ne justifie l'**extrémisme des réactions** du ministère et de la DAP :

- un limogeage expéditif d'un chef d'établissement,
- une communication ministérielle anxiogène et politiquement opportuniste,
- une absence totale de pédagogie sur le rôle des permissions de sortir dans la prévention de la récidive.

Pas un mot, pas une explication, pas une mise en perspective. Rien, pour rappeler que les non-réintégrations existent et font partie de nos réalités professionnelles. Rien, pour défendre les missions légales portées par les SPIP et, plus largement, les personnels pénitentiaires.

Pire encore, nous assistons depuis à une **fuite en avant sécuritaire**, guidée par la peur et le calcul politique et remettant en cause le sens même de nos missions.

Depuis cet événement, nous constatons la multiplication de notes, consignes et restrictions émanant de la DAP et des DISP, éloignant encore davantage les permissions de sortir des missions et de l'expertise des professionnels, au détriment des critères posés par la loi, au détriment de l'égalité devant la loi, chaque DISP y allant de son critère, parfois loufoque ou absurde (ex : CRI pour téléphone portable, sans précision de temporalité...).

Au détriment, encore, de la possible évolution de la personne (ex : exclusion selon la nature des faits condamnés).

Au détriment de l'évaluation faite par les professionnels.

Au détriment de la situation dans les établissements (surpopulation, manque RH).

Pire : Au mépris de l'autorité de décision de justice, des permissions déjà prévues sont annulées, parfois sans justification opérationnelle solide, dans un climat de peur et de réaction défensive.

Le **SNEPAP-FSU** alerte solennellement : ces orientations affaiblissent les SPIP, altèrent la qualité du travail, sapent la confiance indispensable dans les dispositifs d'insertion et exposent les personnels à des injonctions contradictoires.

Nous appelons la DAP à la raison. Nous l'appelons à réaffirmer, clairement et publiquement, le rôle des permissions de sortir, à garantir un cadre de travail sensé et serein, et à cesser de fragiliser l'expertise des agents. Car cette attitude est dangereuse.

Dangereuse pour les parcours d'insertion, pour la prévention de la récidive et la sécurité de la société à long terme.

Dangereuse pour les équipes.

Dangereuse pour la crédibilité de l'administration.

Elle traduit une défiance totale envers les professionnels du SPIP et de l'administration pénitentiaire dans son ensemble. Leurs analyses, leurs expertises, leurs évaluations sont dévoyées.

Le **SNEPAP-FSU** le dit avec clarté : **nous ne laisserons pas l'administration sacrifier nos missions sur l'autel de la communication politique.**

Nous n'accepterons pas que la DAP traite les personnels comme des variables d'ajustement ou comme des fusibles faciles.

Nous n'accepterons pas que les permissions de sortir soient réduites à un risque, alors qu'elles sont un outil indispensable de prévention de la récidive.

Nous appelons la DAP à reprendre immédiatement pied avec la réalité, à abandonner les postures extrêmes et à réaffirmer, publiquement, la légitimité et l'importance des permissions de sortir.

Nous exigeons qu'elle cesse de mettre en difficulté les SPIP par des injonctions contradictoires qui relèvent davantage de la réaction politique que de la politique pénitentiaire. **Nous demandons le retrait de la note du DAP du 31/10/25 et des dispositions des DISP qui en découlent.**

Nous le disons dans un esprit constructif mais avec la détermination que commande la situation, notamment, s'il était besoin, au regard du courrier du Ministre, reçu hier par tous les agents pénitentiaires.

Son contenu ajoute de l'ignominie à l'indignité ! **A qui ce courrier est-il adressé** (« ...redonner toute sa place aux missions d'Insertion et de Probation, indissociables de **vos** action quotidienne ») ? Aux électeurs de l'extrême droite ?!! (« *En un mot : nous sommes chez nous... Reconquête de notre territoire...détenus étrangers qui doivent quitter notre sol...* »).

Pour le **SNEPAP-FSU**, en un mot : **nauséabond** !

Si cette ligne dure, punitive et irrationnelle devait se poursuivre, les conditions d'une mobilisation multicatégorielle seront réunies selon nous. Et le **SNEPAP-FSU soutiendra les personnels dans cette démarche.**

Nous ne laisserons pas dénaturer nos missions.

Nous ne laisserons pas délégitimer l'expertise des agents.

Nous ne laisserons pas l'administration poursuivre une stratégie de peur et de sanction.

Nous ne reculerons pas.

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

✉ 12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr <https://twitter.com/snepap>



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN